



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté**

Séance du lundi 15 novembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -
46 avenue Vilarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 3.6, 3.7, 4.1, 5.1, 5.2, 5.3,
7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 10.1

Les rapports 3.1 et 3.5 ont été reportés

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h45

Étaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO (jusqu'au rapport 1.1.2) Avenne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN (jusqu'au rapport 3.4), Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 7.8), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 5.2), Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSONOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 7.8), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.2) Champagny : Claude VOIDEY (représenté par Michel GABRIEL) Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Chauceune : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claudé PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirole : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (représentée par Joël BEAUJARDIN) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (à partir du rapport 1.1.1), Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT) Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE (représenté par S. ZECCHINI jusqu'au 0.1 et présent à partir du rapport 1.1.1) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Étaient absents : Amagney : Thomas JAVAUX Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER, C. TISSIER (jusqu'au rapport 0.1), B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.3), D. GALLET, G. VALLET, G. ARDIET, P. BELUCHE, C. BARTHELET, JM. BOUSSET, B. MOYSE

Secrétaire de séance : Alain BLESSEMILLE

Procurations de vote :

Mandants : N. BODIN (à partir du rapport 3.6), P. BONNET, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, JM. GIRERD, N. GUILLEMET, V. HINCELIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER, C. TISSIER (jusqu'au rapport 0.1), B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.3), D. GALLET, G. VALLET, G. ARDIET, P. BELUCHE, C. BARTHELET, JM. BOUSSET, B. MOYSE

Mandataires : JL. FOUSSERET (à partir du rapport 3.6), E. PEQUIGNOT, C. DEVESA (jusqu'au rapport 0.1), JP. GOVIGNAUX, JC. ROY, M. LOYAT, L. HAKKAR, J. ROSSELOT, E. ALAUZET, F. PRESSE, S. WANLIN, E. SASSARD, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, C. THIEBAUT (jusqu'au rapport 0.1), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.3), P. GUILLAUME, JM. CAYUELA, MN. LATHUILIERE, B. BOURDAIS, C. OYTANA, S. ZECCHINI, J. TARBOURIECH.

Délibération n°2010/001233

Rapport n°5.1 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2010 - 2^{ème} session

Fonds d'aide aux écoles de musique 2010 - 2^{ème} session

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président
Commission : Culture, Tourisme, Sports

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010/2014 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical »	Montant prévu BP 2010 : 90 000 € Montant de l'opération : 14 613 €

Résumé :

Le Grand Besançon, dans le cadre de sa politique d'enseignement musical, a mis en place un fonds d'aide aux écoles de musique associatives depuis 2005.

Lors du Conseil de Communauté du 21 décembre 2009, les critères d'éligibilité et de calcul ont été modifiés afin de renforcer l'impact de l'aide apportée à ces associations au regard des objectifs de la politique d'enseignement musical qui ont été affirmés.

Au titre du fonds d'aide 2010, 23 écoles de musique ont déposé une demande de subvention. Par délibération du 30 juin 2010, 11 écoles ont obtenu une subvention pour un montant total de 56 345 €.

Les 12 autres dossiers incomplets en juin, ont pu être renseignés par les associations durant l'été. Au regard de leur instruction par le Grand Besançon, il s'avère que 9 écoles sont éligibles et 3 écoles inéligibles. Il est proposé d'attribuer des subventions aux 9 écoles éligibles pour un montant total de 14 613 €.

I. Rappel des modalités d'intervention et d'attribution du fonds d'aide aux écoles de musique (délibération du 21/12/2009)

Eligibilité des écoles de musique	Description
Activité d'enseignement musical	Conformément à leur objectif statutaire et répondant à un processus régulier d'acquisition des connaissances musicales, de manière individuelle et collective, faisant l'objet d'une évaluation permettant le passage à une étape supérieure ou à l'obtention d'un diplôme.
Participation au réseau des écoles de musique	Participation active à la démarche de mise en réseau. Définition pour l'année à venir, et avec l'appui du Grand Besançon en tant que de besoin, d'un projet pédagogique prenant en compte les objectifs du réseau. => Signature d'une charte d'adhésion au réseau.
Offre de formation	L'école de musique dispense au moins 3 disciplines (hors éveil musical, formation musicale, pratique collective) et des pratiques collectives régulières. L'adhésion à une fédération musicale est encouragée. Les contrats des salariés de l'association doivent être conformes à la convention collective de l'animation.
Structuration du territoire	Le Grand Besançon affirme sa volonté d'appuyer la structuration de l'enseignement musical par secteur via un soutien spécifique aux écoles de musique intercommunales. Une école de musique est intercommunale si : <ul style="list-style-type: none"> - elle émane d'un regroupement de plusieurs écoles et/ou est financée par au moins 3 communes, - son nombre significatif d'élèves est d'au moins 90, - son offre de formation couvre au moins 10 disciplines (hors éveil musical, formation musicale et pratique collective).
Aides des communes	L'association bénéficie de ressources publiques (subventions ou aides matérielles) de la part d'une ou de plusieurs communes du Grand Besançon.
Domiciliation de l'association et des élèves	Le siège de l'association est sur le périmètre du Grand Besançon. + 50 % des élèves sont domiciliés sur le Grand Besançon.
Calcul de la subvention	Description
Forfait par élève	25 € par élève de moins de 25 ans domicilié dans le Grand Besançon et inscrit pour la durée de l'année scolaire.
Intervention sur la masse salariale	4 % de la masse salariale de l'année précédente Pour une école de musique intercommunale, le taux d'intervention est porté à 8 %.

Afin de limiter les évolutions trop importantes de la subvention par rapport aux années précédentes, le montant de la subvention est plafonné entre - 5 % et + 20 % en 2010.

Par délibération du 30 juin 2010, une 1^{ère} session d'attribution de subventions a permis à 11 écoles de musique associatives d'obtenir globalement 56 345 €.

II. Instruction des dossiers 2010 (2^{ème} session)

Sur les 23 dossiers déposés, les dossiers de 12 écoles restaient à instruire. Les pièces complémentaires réceptionnées, l'instruction a conclu à 9 dossiers déclarés éligibles.

Parmi ceux-ci figurent les écoles de musique du Plateau de Saône (Atelier musical de Gennes et Amicale des Ecoles Publiques de Saône), qui se sont engagées dans une réflexion de structuration de l'enseignement musical au niveau intercommunal et qui seront, à ce titre, exceptionnellement, tout de même accompagnées pour 2010 par le Grand Besançon.

Les écoles restant non éligibles sont en revanche les suivantes :

- Musique pour Tous (Besançon) : au motif que l'association indique ne pas vouloir s'engager dans le réseau des écoles de musique ; or cet engagement est un des critères d'éligibilité,
- Divertimento (Besançon) : en raison de l'absence de pratiques collectives régulières au sein de l'association et de sa non participation au réseau des écoles de musique sur les années précédentes,
- Dev'Art (Franois) : au motif que l'association dispense l'enseignement d'un seul instrument (le piano) sur l'année scolaire de référence (2009-2010) alors que le critère d'éligibilité retenu porte sur l'enseignement d'au moins trois instruments.

III. Attribution de subvention 2010 (2^{ème} session)

Secteur	Ecoles de musique	Montant de subvention 2010
Besançon	AT MUSICAL SAINT FERJEU	2 729 €
	AT MUSICAL MONTRAPON	2 613 €
	AT MUSICAL CLAIRS SOLEILS	1 051 €
	ACADEMIE TCHAIKOVSKY	1 066 €
	Sous-total B	5 459 €
Plateau	AMICALE DES ECOLES PUBLIQUES SAONE	1 859 €
	AT MUSICAL MAMIROLLE	1 002 €
	NOTES ET TOUCHES	1 271 €
	AT MUSICAL GENNES	1 272 €
	Sous-total P	5 404 €
Sud Ouest	LASCAR	1 750 €
	Sous-total SO	1 750 €
	TOTAL GENERAL	14 613 €

Cf. détail du calcul de la subvention en annexe.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution de subventions (2^{ème} session) aux écoles de musique pour un montant total de 14 613 € conformément au tableau ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du Conseil de Communauté du lundi 15 novembre 2010
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme
Le Président

PRÉFECTURE
REGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS

D.C.T.C.J.

Contrôle de légalité

REC 319 NOV 2010

GRAND BESANCON - Instruction dossiers écoles de musique 2010 - 2^{ème} session - Calcul de la subvention

ECOLE DE MUSIQUE	CALCUL DE LA SUBVENTION												
	appel subvent. 2009	Subvention non platième 2010	% évolution non platième	Subvention platième 2010	% évolution platième	Nbre élèves total de l'école	Nbre élèves domiciliés dans l'agglô	Nbre élèves de de 25 ans domiciliés dans l'agglô	Total / forfait 25 € par élève	Masses salariales prévisionnelles 2009-2010	Masses salariales réalisées 2009- 2009	Tx intervention sur la masse sal. (4 ou 9%)	Total / masse salariale
BESANCON													
AT MUSICAL SAINT FERJEU	2 274 €	3 162 €	39%	2 729 €	20%	52	61	61	1 525 €	37000	40929,07	4%	1 637,16 €
AT MUSICAL MONTRAPON	2 751 €	2 662 €	-3%	2 613 €	-5%	85	84	57	1 425 €	43952	30919,82	4%	1 236,79 €
AT MUSICAL CLAIRS SOLEILS	1 106 €	969 €	-12%	1 051 €	-5%	30	30	21	525 €	14300	11095	4%	443,80 €
ACADEMIE TCHAIKOVSKY	868 €	1 500 €	69%	1 066 €	20%	32	31	22	550 €	17407	23744,42	4%	949,78 €
sous-total B	7 019 €			7 459 €									
SECTEUR PLATEAU													
AMICALE DES ECOLES PUBLICQUES SAONE	1 957 €	2 613 €	33%	1 859 €	-5%	73	69	65	1 625 €	25400	24688	4%	987,52 €
AT MUSICAL MAMIROLLE	835 €	1 142 €	37%	1 002 €	20%	27	22	19	475 €	18000	16666,44	4%	666,66 €
NOTES ET TOUCHES	1 338 €	1 100 €	-18%	1 271 €	-5%	50	50	44	1 100 €	0	0	4%	0 €
AT MUSICAL GENNES	1 339 €	850 €	-37%	1 272 €	-5%	34	34	34	850 €	11786	0	4%	0 €
sous-total P	5 469 €			5 404 €									
SECTEUR SUD OUEST													
LASCAR	1 842 €	100 €	-95%	1 750 €	-5%	85	82	4	100 €	30500	0	4%	0 €
sous-total SO	1 842 €			1 750 €									
TOTAL GENERAL	14 330 €	13 147 €		14 613 €	2%								